

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
15 octobre 2001

Original: français

**Lettre datée du 8 octobre 2001, adressée au Secrétaire général
par le Représentant permanent de la Belgique
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de porter à votre attention la déclaration publiée le 8 octobre 2001 par le Conseil Affaires générales de l'Union européenne au nom de l'Union européenne sur l'action contre les Taliban, suite aux attentats terroristes aux États-Unis d'Amérique (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent de la Belgique
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Jean **De Ruyt**



**Annexe à la lettre datée du 8 octobre 2001,
adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent
de la Belgique auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : anglais et français]

**Déclaration publiée le 8 octobre 2001 par le Conseil
Affaires générales de l'Union européenne, au nom
de l'Union européenne, sur l'action contre les Taliban
suite aux attentats terroristes aux États-Unis d'Amérique**

L'Union européenne se déclare parfaitement solidaire des États-Unis d'Amérique et soutient sans réserve l'action qui est entreprise dans le cadre de la légitime défense et en conformité avec la Charte des Nations Unies et avec la résolution 1368 (2001) du Conseil de sécurité des Nations Unies. Les attaques terroristes du 11 septembre 2001 sont une agression contre nos sociétés ouvertes, démocratiques, tolérantes et multiculturelles et sont considérées par le Conseil de sécurité des Nations Unies comme une menace pour la paix et la sécurité internationales. Les chefs d'État ou de gouvernement de l'Union européenne ont clairement déclaré le 21 septembre qu'une riposte à ces actes barbares serait légitime. Les États membres ont confirmé qu'ils étaient prêts à agir chacun selon ses moyens. L'Union européenne maintient des consultations étroites avec les États-Unis.

Toutes les informations font apparaître de manière claire et convaincante qu'Oussama ben Laden et le réseau Al-Qaeda sont responsables des attaques du 11 septembre. Un mois après ces attaques, et en dépit de pressions insistantes, le régime des Taliban a refusé de prendre la responsabilité de livrer les suspects afin qu'ils puissent être traduits en justice. Le réseau Al-Qaeda et le régime qui le soutient et l'abrite sont à présent confrontés aux conséquences de leurs actes.

L'Union européenne souligne que l'action soigneusement ciblée qui a été lancée le 7 octobre n'est pas une attaque contre l'islam ni contre la population afghane, qu'elle est résolue à aider et à soutenir. L'Union européenne et ses États membres ont d'ores et déjà décidé de dégager 316 millions d'euros pour répondre d'urgence à la crise humanitaire en Afghanistan et dans la région limitrophe. Le peuple afghan mérite d'avoir un gouvernement qui soit véritablement représentatif et qui réponde à ses besoins et à ses aspirations. L'Union européenne serait disposée à coopérer avec un tel gouvernement. L'Union européenne estime que, à cet égard, les Nations Unies ont un rôle essentiel à jouer.

L'action militaire qui est entreprise n'est qu'un aspect d'une stratégie multilatérale plus vaste, dans laquelle l'Union européenne est déterminée à jouer son rôle. Il s'agit notamment de s'attaquer de manière globale aux organisations et aux structures de financement qui soutiennent le terrorisme.

L'Union européenne maintiendra des contacts étroits avec les pays de la région et d'autres partenaires.

Les pays d'Europe centrale et orientale associés à l'Union européenne, la Bulgarie, l'Estonie, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, la Pologne, la Roumanie, la Slovaquie, la Slovénie et la République tchèque, et Chypre, Malte et la Turquie,

pays également associés, ainsi que l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen, se rallient à la présente déclaration.
